



## Communiqué : **BIS RÉPÉTITA**

### **Ambulanciers : passage en force, mépris en règle**

Ce mardi, le gouvernement impose le plan de loi de financement par le 49.3.

Dans la continuité, dans le secteur ambulancier, lors de la CPPNI du mardi 20 janvier 2026, les propositions patronales :

Niveau 1 : 12,02 SMIC

Niveau 2 : 12,02 SMIC

Niveau 3 : 12,80 1ct de plus

### **Même méthode. Même mépris.**

Sous couvert d'austérité :

- L'État passe en force, les patrons s'alignent, les ambulanciers trinquent.

Nous refusons d'être la variable d'ajustement :

- Salaires bloqués, conditions dégradées, reconnaissance inexistante.

### **Sans ambulanciers, le système de santé ne tient pas.**

### **Notre travail vaut plus que 0 %.**

Aux yeux du patronat, le DEA ne vaut pas plus que la feuille de papier sur laquelle il est imprimé.

Paris le 22/01/2026

Le Secrétaire Fédéral,  
**Quentin QUEMENER.**

